

ARTICLE 6 :

« La République protège par des normes particulières les minorités linguistiques. »

Un groupe de personnes qui parlent une langue différente de la langue officielle

- Les principes fondamentaux que cet article défend sont le PLURALISME et la TOLÉRANCE.

Principe qui reconnaît l'existence de différents modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de langues.

Respect des personnes qui ont une langue et une culture différentes.

- Les principales langues minoritaires en Italie sont :
 - Le français
 - L'allemand
 - Le slovène
- Dans quelle région italienne on parle français ?
 - Dans le Val d'Aoste / Dans la Vallée d'Aoste

HISTOIRE DU VAL D'AOSTE – Quelle est l'histoire linguistique du Val d'Aoste ?

Au XVII^e siècle le **FRANÇAIS** devient **langue officielle** : il remplace le **LATIN** dans les textes **administratifs** et **religieux**.

Le Val d'Aoste devient italienne avec la Réunification d'Italie en 1861, mais la langue italienne s'impose dans la période fasciste.

AUJOURD'HUI – Quelle est la situation actuelle ?

Les **langues officielles** de la région sont l'**ITALIEN** et le **FRANÇAIS**.

L'italien est plus utilisé, mais les habitants ne renoncent pas au français et ils parlent aussi un dialecte franco-provençal qui s'appelle patois.

Il y a des éléments bilingues comme l'enseignement à l'école et la signalisation routière.

Les élèves ont le même nombre d'heures en français et en italien.

Les panneaux de la rue sont en italien et en français aussi.

La diffusion du français s'effectue à travers l'enseignement scolaire, en effet à l'école on apprend à parler et à écrire en italien, mais aussi en français.